

L'INTÉGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

L'insertion du projet à proximité des zones habitées a été pensée pour réduire l'impact du contournement pour les riverains de l'infrastructure. Afin de **préserver le cadre de vie des habitants**, des protections acoustiques seront construites et des aménagements paysagers seront créés. Ces aménagements favoriseront ainsi la bonne intégration de l'infrastructure dans son environnement. Pour **limiter l'impact de l'infrastructure sur les milieux naturels**, plusieurs mesures seront mises en œuvre : création de mares pour restituer les habitats des amphibiens, création d'habitats pour les reptiles, construction de passages

pour la faune afin de maintenir les continuités écologiques, restauration de zones humides ou encore la réalisation de 17 ouvrages hydrauliques pour maintenir les écoulements des eaux superficielles. Enfin, **la continuité des déplacements pour les engins agricoles et pour les modes actifs (vélos, piétons) sera assurée** afin de prendre en compte les besoins en matière de desserte agricole et pour favoriser le développement des modes actifs (vélos, piétons) : aménagement d'un chemin agricole, franchissement de l'infrastructure adaptée pour les piétons et vélos...

ZOOM SUR...

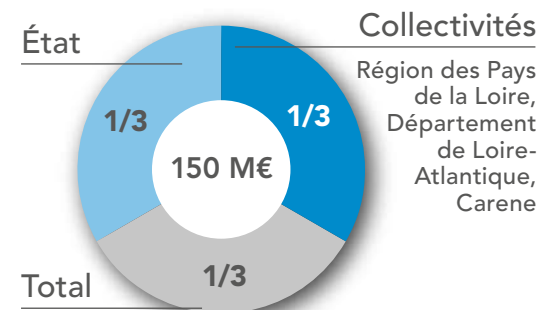
UN PROJET CONCERTÉ AVEC LE TERRITOIRE ET LES HABITANTS

Depuis les premières études, SNCF Réseau est à l'écoute des collectivités et des habitants concernés par le projet : concertation continue depuis 2013, concertation réglementaire en 2015, enquête publique en 2017. Ces échanges continuent pendant les travaux pour maintenir le dialogue entre les acteurs du chantier et le public (réunions d'information, visites de chantier, adresse mail du projet, etc.).

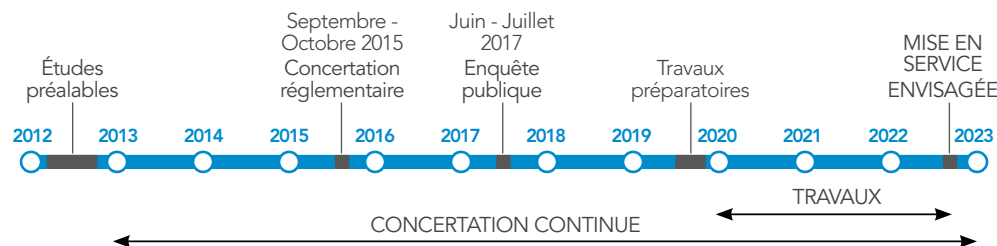


LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET LE FINANCEMENT

SNCF Réseau assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements ferroviaires, ainsi que des aménagements routiers par délégation du Département de Loire-Atlantique. Le coût estimé du projet est de **150 millions d'euros** (hors taxe). Il est cofinancé par l'État, Total et les collectivités concernées (Région des Pays de la Loire, Département de Loire-Atlantique et la CARENE, Saint-Nazaire Agglomération), ainsi que le Grand Port Maritime Nantes - Saint-Nazaire pour les études préliminaires.



LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



S'INFORMER ET NOUS CONTACTER

Retrouvez toute l'information sur la page internet du projet : donges.sncf-reseau.fr



Écrivez nous via l'adresse mail dédiée : contournement.donges@reseau.sncf.fr

CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DES SITES INDUSTRIELS DE DONGES

PRÉSENTATION DU PROJET



La ligne ferroviaire Nantes-Le Croisic traverse un site de 350 hectares comprenant une raffinerie (Total), un site emplisseur de Gaz de Pétrole Liquéfié (UGI) et un stockage de carburants (SFD). Environ 60 trains transportant plusieurs milliers de voyageurs et de marchandises circulent quotidiennement sur cet axe et 14 d'entre eux s'arrêtent à la halte ferroviaire de Donges.

Le projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges consiste

à créer une déviation de la voie ferrée actuelle, d'une longueur de 4 km au nord de la RD100 et à déplacer la halte existante à proximité du bourg de Donges. Il permettra à terme de réduire l'exposition de la voie ferrée aux risques industriels, d'assurer la pérennité des sites industriels attenants et d'améliorer la desserte ferroviaire de Donges. La mise en service de la future infrastructure est attendue pour octobre 2022.

Découvrez dans cette plaquette l'essentiel du projet et des aménagements prévus.



LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS

Le projet prévoit les aménagements suivants :

- ▶ La pose d'une voie ferrée électrifiée ;
- ▶ La création d'une halte ferroviaire desservant le bourg de Donges ;
- ▶ Le rétablissement des axes routiers traversés par le contournement ;
- ▶ La construction d'ouvrages ferroviaires dont le pont-rail sur le Canal de Martigné et un ouvrage adapté au sol marécageux au droit des Magouëts ;
- ▶ La suppression d'un passage à niveau à la Mégretais (PN368) et le déclassement d'un autre qui devient une simple traversée publique au niveau de la raffinerie Total (PN369) ;
- ▶ Le maintien des continuités cyclables et piétonnes.

LES OBJECTIFS DU PROJET



Réduire l'exposition de la voie ferrée aux risques industriels.

L'exposition aux risques industriels sera à terme divisée par 10 pour les passagers de la ligne Nantes – Le Croisic



Assurer la pérennité de la raffinerie et des sites industriels attenants,

dont l'activité du port de Nantes Saint-Nazaire qui génère pour sa part 24 400 emplois directs et indirects



Améliorer l'accès à la desserte ferroviaire de Donges

grâce au déplacement de l'actuelle halte ferroviaire à proximité du bourg

EN SAVOIR

QU'EST-CE QU'UN SITE DIT SEVESO ?

Les sites classés Seveso sont des sites industriels dont l'activité est liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses (raffineries, sites (péto)chimiques, dépôts pétroliers, etc.). Ces sites sont soumis à une réglementation très stricte pour éviter les risques d'accidents industriels majeurs et font ainsi l'objet d'une surveillance accrue. A Donges, la raffinerie TOTAL, SFDM et le site UGI sont classés Seveso.



4,5 km de linéaire

Un coût estimé à **150 millions** d'euros HT

60 trains par jour sur la ligne, dont **14** arrêts à la halte ferroviaire de Donges

Mise en service

octobre 2022



DES MESURES POUR RÉDUIRE LES NUISANCES PENDANT LES TRAVAUX

L'organisation des travaux est optimisée pour limiter autant que possible les nuisances pour les usagers de la lignes ferroviaires et du réseau routier, et pour les riverains du chantier. Les interruptions de circulation ferroviaire seront annoncées très en amont et la continuité des déplacements routiers sera maintenue pendant toute la durée des travaux. Une attention toute particulière est également donnée pour limiter les nuisances sonores (matériels et engins silencieux, horaires des travaux adaptés, etc.). Les milieux naturels seront par ailleurs préservés par la mise en place de mesures de réduction, d'évitement et de compensation des nuisances.